

"LOISIR ET SOLEIL"
DE SAINT ETIENNE

Affilié à la FFN

déclaration Préfectorale N° 311-74-82 du 21-11-74

872 rt du DORIER
42230 ST VICTOR SUR LOIRE

COTISATIONS 2023

ADHERENTS	Individuel dont timbre FFN	140,00 €
	Enfants jusqu'à 17 ans inclus	Gratuit
	Adultes de 18 ans à 25 ans inclus	50,00 €
	Emplacement (1 unité) RC CARAVANE OBLIGATOIRE	260,00 €
NOUVEAUX ADHERENTS	Droit d'entrée (à partir de 18 ans)	15,00 €
VISITEURS quelle que soit l'heure d'arrivée pièce d'identité obligatoire	Journée par personne à partir de 16 ans :	15,00 €
	Enfants jusqu'à 15 ans inclus	Gratuit
	Invité chez un adhérent en présence de l'adhérent (journée)	5,00 €

CAMPING CARAVANING licences FFN FNI obligatoires Tout départ après 10h00 entraîne le paiement d'une journée supplémentaire	Forfait emplacement : Caravane, camping-car, tente, véhicule sur parking forfait 1-2 personnes	25,00 €
	personne supplémentaire	10,00 €
	Moins de 16 ans	Gratuit
	Taxe de séjour (à partir de 18 ans)	0,20
	Adhérents utilisant son emplacement pour tente en plus pour sa famille (enfant, petits enfants)	Gratuit
	Electricité pour passagers par jour :	5,00 €
	Animal de compagnie	3,00 €
	Machine à laver	5,00 €
	Adhérents sans emplacement, utilisant un emplacement pour installer une tente ou une caravane :	
	La nuitée pour une personne	10,00 €

CARAVANE de LOCATION Forfait 1 nuitée-2 personnes maxi séjour minimum 2 nuits	Location à la nuitée jusqu'à 10h00	35,00 €
	Location par un adhérent la nuitée	20,00 €
	Caution caravane	200,00 €
	Caution ménage	30,00 €
	Location drap la paire	8,00 €

DIVERS	Stationnement caravane parking par mois	40,00 €
	Electricité pour raison médicale	15,00 €
	Electricité pour travaux sur emplacement à partir de	15,00 €

ANIMAUX DE COMPAGNIE Rappel : Certification de Vaccination antirabique obligatoire	Par famille	
	A régler avec la cotisation	10,00 €

REGLLEMENT COTISATIONS après ces dates une majoration de 10% sera appliquée conformément au règlement	caravanes avant le 31/01/2023	
	cotisations club avant le 31/03/2023	
	chèques vacances - paiement avant le 31/12/2022 pour toutes les cotisations réunies	

Les visiteurs doivent se conformer au règlement intérieur